

PROTOCOLE D'ENTENTE ENTRE LE VICE MINISTRE POUR LES INFRASTRUCTURES ET TRANSPORTS DE LA REPUBLIQUE D'ITALIE ET LE MINISTRE DE L'HABITAT ET DE L' URBANISME DE LA REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

Dans le cadre du renforcement des liens de coopération qui lient la République Algérienne Démocratique et Populaire et la République d'Italie, Monsieur Mario Ciaccia, a effectué une visite en Algérie en date du 5 Décembre 2012.

Des séances de travail ont eu lieu entre les hommes d'affaires italiens et leurs homologues Algériens notamment les entreprises et les bureaux d'études publics relevant de la société de gestion des participations SGP INDJAB. Ces séances ont porté sur la présentation des potentiels existants en Italie et les besoins exprimés en matière de renforcement des moyens de réalisation en Algérie.

Compte tenu de la volonté du Gouvernement algérien de réaliser plus d'un million de logements au cours des prochaines années, les deux parties ont convenu de promouvoir les actions de partenariat suivantes :

- 1- Mise en place d'un partenariat par la création de sociétés mixtes ou groupements d'entreprises pour la réalisation de programmes de logements, évalués à 100.000 unités, conformément à la législation et à la réglementation en vigueur, notamment le respect de la règle de pour les sociétés mixtes du 51% - 49% avec une capacité de gestion pour la partie Algérienne ou italienne. Les entreprises italiennes réaliseront des quartiers résidentiels intégrés équipés par des services et des réseaux infrastructurels.
- 2- Compte tenu de l'expérience du partenaire italienne en la matière, il a été retenu la possibilité d'élargir ce partenariat dans le domaine de la réhabilitation du vieux bâti, de la gestion immobilière, l'engineering et l'accompagnement dans le management des projets et de la réalisation d'équipements publics.
- 3- Accompagner la réalisation de programmes de logements par des investissements conséquents en rapport avec la réalisation des projets envisagés. Cette action pourrait se concrétiser à travers :

* Le développement en Algérie de l'industrie du bâtiment et des matériaux de construction en rapport avec les programmes de logements qui seront confiés aux entreprises mixtes Algéro-italiennes.

* Le transfert de technologie en matière des systèmes constructifs retenus.

* Le développement conjoint de projets pour la réalisation des ensembles immobiliers et quartiers intégrés.

* La formation soutenue de la main d'œuvre Algérienne à travers des programmes de formation dans les métiers du bâtiment au profit des personnels techniques, des professionnels et des ouvriers spécialisés.

4- Organiser des visites techniques au profit des entreprises publiques Algériennes de réalisation en vue de s'enquérir du savoir-faire italien dans les domaines de la réalisation des projets, des systèmes constructifs et des matériaux de construction auprès des entreprises italiennes qui entrent en partenariat.

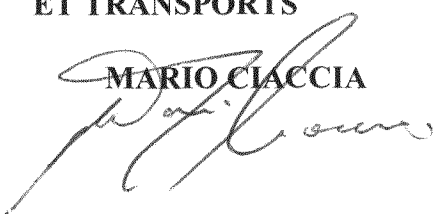
5. La définition du volume de logements à réaliser dans le cadre du présent programme de partenariat fera l'objet d'une concertation et d'une négociation continue.

A l'issue de ces entretiens, les deux parties œuvreront à consolider les relations qui lient les deux pays et qui se rencontreront en tant que de besoin en vue d'examiner et évaluer les projets communs.

Fait à Alger, en deux exemplaires originaux.

**POUR LA REPUBLIQUE D' ITALIE
LE VICE MINISTRE
POUR LES INFRASTRUCTURES
ET TRANSPORTS**

MARIO CIACCIA



**POUR LA REPUBLIQUE ALGERIENNE
DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
LE MINISTRE DE L'HABITAT
ET DE L'URBANISME**

ABDELMADJID TEBBOUNE

